Délibération affichée, rendue exécutoire, après transmission au Contrôle de la Légalité le: 01/10/12

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n°: A078-227806460-20120921-64820-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2012

POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE PROGRAMME 2012 D'AIDE AUX PROIETS LOCAUX DE CIRCULATIONS DOUCES SUBVENTIONS AUX COMMUNES DE SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE, RAMBOUILLET ET VERSAILLES

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. JEAN-MARIE TÉTART,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 173 de la délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 23 mars 2007 relative au Schéma de Déplacement des Yvelines,

Vu la délibération du Conseil Général du 18 juin 2010 approuvant les nouvelles orientations de la politique départementale des circulations douces, notamment le schéma départemental des véloroutes et voies vertes (SDVVV) et donnant délégation à la Commission Permanente pour l'attribution des subventions concernant les circulations douces,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Saint-Rémy-lès-Chevreuse en date du 31 janvier 2012,

Vu les délibérations du Conseil Municipal de la ville de Rambouillet en date du 22 mars et du 4 mai 2012,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Versailles en date du 28 juin 2012,

Vu le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

I - DECIDE l'attribution des subventions suivantes dans le cadre du programme 2012 d'aide aux projets locaux des circulations douces :

Collectivité	Opération	Coût prévu de l'opération (HT en €)	Dépense subventionnable (HT en €)	Taux	Montant de la subvention maximale (HT en €)
Saint-Rémy- lès-Chevreuse	SDVVV Rue de la République	160 103 €	67 000 €	50%	33 500 €
Rambouillet	Stationnements vélos dans 4 écoles	55 411 €	55 411 €	30%	16 623 €
Versailles	Stationnements vélos dans le quartier de Porchefontaine	22 200 €	22 200 €	30%	6 660 €
	TOTAL			56 783 €	

II - PRECISE QUE la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental sur le chapitre 204 article 204142, exercices 2012 et suivants.